



## Chauffage central en panne

Par **PetiteNat75**, le **26/10/2010** à **11:55**

Bonjour,

Je viens d'emmenager dans un appartement qui devrait être chauffé par le chauffage central de l'immeuble. Celui-ci ne marche pas car la chaudière est cassée. Le syndic de l'immeuble fait actuellement des devis pour remplacer la chaudière de l'immeuble.

En attendant, il fait 10° dans mon appartement, c'est invivable.

L'utilisation d'un chauffage d'appoint va entraîner une forte consommation d'électricité qui sera à ma charge.

Est-ce que je peux ne pas payer les charges liées à ma location étant donné qu'une partie de ces charges est destinée au chauffage central et qu'il ne fonctionne pas?

Quels autres recours ai-je?

Merci d'avance pour votre aide.